

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES :

“DIRECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES” - LIBREVILLE - B. P. 563 - TEL. : 01 76 20 00.

Ceux-ci sont payables d’avance, par mandat ou virement au nom de M. le Directeur “des Publications Officielles” à Libreville  
Compte courant CDC N° 1150000915, Centre de Libreville.

## SOMMAIRE

### ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°0048/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de Conformité à la Présidence de la République.....1

Décret n°0049/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de Conformité à la Présidence de la République.....1

#### ACTES EN ABREGE

Annonces légales.....2



**ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

*Décret n°0048/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de Régularité du Gouvernement*

Le Président de la Transition,  
Président de la République, Chef de l'État ;

Vu la Charte de la Transition, révisée par la loi n°001/2023 du 6 octobre 2023 ;

Vu la loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République gabonaise ;

Vu la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0094/PR/MBCP du 08 février 2016 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n°1403/PR/MBCPFPRE du 06 décembre 2011 fixant la nomenclature des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses publiques ;

Vu le décret n°193/PR/MBCPFP du 22 mai 2012 portant création et organisation des fonctions de responsable de programme, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

Vu le décret n°0007/PT du 7 septembre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le décret n°0009/PT/PM du 8 septembre 2023 fixant composition du Gouvernement de la Transition, modifié par le décret n°00011/PT/PM du 9 septembre 2023 ;

Le Conseil d'Etat consulté ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent décret porte abrogation du décret n°0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de Régularité du Gouvernement.

**Article 2** : Est abrogé, le décret n°0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de Régularité du Gouvernement.

**Article 3** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 17 novembre 2023

Par le Président de la Transition,  
Président de la République, Chef de l'Etat

Général de Brigade,  
Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

*Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition*  
Raymond NDONG SIMA

*Le Ministre des Comptes Publics*  
Charles M'BA

*Le Ministre de l'Economie et des Participations*  
Mays MOUISSI

*Décret n°0049/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n°0407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de Conformité à la Présidence de la République*

Le Président de la Transition,  
Président de la République, Chef de l'État ;

Vu la Charte de la Transition, révisée par la loi n°001/2023 du 6 octobre 2023 ;

Vu la loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République gabonaise ;

Vu la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°0094/PR/MBCP du 08 février 2016 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n°1403/PR/MBCPFPRE du 06 décembre 2011 fixant la nomenclature des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses publiques ;

Vu le décret n°193/PR/MBCPFP du 22 mai 2012 portant création et organisation des fonctions de responsable de programme, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;

Vu le décret n°0007/PT du 7 septembre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le décret n°0009/PT/PM du 8 septembre 2023 fixant composition du Gouvernement de la Transition, modifié par le décret n°00011/PT/PM du 9 septembre 2023 ;

Le Conseil d'Etat consulté ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

## D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent décret porte abrogation du décret n°0407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de Conformité à la Présidence de la République.

**Article 2** : Est abrogé, le décret n°0407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de Conformité à la Présidence de la République.

**Article 3** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 17 novembre 2023

Par le Président de la Transition,  
Président de la République, Chef de l'Etat

Général de Brigade,  
Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

*Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
de la Transition*  
Raymond NDONG SIMA

*Le Ministre des Comptes Publics*  
Charles M'BA

*Le Ministre de l'Economie et des Participations*  
Mays MOUISSI

---

**ACTES EN ABREGE**


---

**Annonces légales**


---

**PROJECT LAWYERS**  
**Cabinet de Conseils Juridiques**  
**B.P. 11 656 Libreville**  
**Tél : 011 44 25 32**

**FRIEDLANDER GABON**

Société Anonyme avec Administrateur Général  
au capital de 10 000 000 de F.CFA  
Siège social : Zone- industrielle OPRAG - Route de  
Sogara  
BP : 1 533 Port-Gentil  
RCCM : RG/POG 2012 B 0 956  
NIF : 792 679 N

Par acte en date à Port-Gentil du 3 janvier 2023, enregistré le Libreville le 4 août 2023, Volume 50 bis, Folio 126, Numéro 1017, l'Assemblée Générale des

actionnaires a notamment décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur Général, Monsieur Bruno PANEL, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal de ladite Assemblée ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Port-Gentil, le 25 octobre 2023, sous le numéro 025/2023-2024.

Pour extrait et mention

---

**ORTEC SPS**

**Société Anonyme avec Administrateur Général**  
**au capital de 10 000 000 de cfa**  
**Siège social : Route de Matanda**  
**BP 273 Port-Gentil Gabon**  
**RCCM POG : RG/POG 2004 B 00032**  
**NIF: 797 218 E**

Par acte en date à Port-Gentil du 3 janvier 2023, enregistré à Libreville le 4 août 2023, Volume 50 bis, Folio 125, Numéro 1010, l'Assemblée Générale des actionnaires a notamment décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur Général, Monsieur Julien EINAUDI, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes dos le 31/12/2027.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal de ladite Assemblée ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Port-Gentil, le 25 octobre 2023, sous le numéro 026/2023-2024.

Pour extrait et mention.

---

**PERENCO KOWE SA**  
**PKSA**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**au capital do 500 000 000 de CFA**  
**Siège social : Zone OPRAG**  
**BP : 1 976, Port-Gentil-Gabon**  
**RCCM : RG/POG 2015 1811**  
**NIF : 741 120 F**

Suivant acte sous seing privé en date à Libreville du 30 juin 2023 enregistré à Libreville le 13 octobre 2023, volume 50 bis, Folio 210, Numéro 1700, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a notamment :

- pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE de ses fonctions d'Administrateur de la société et lui a consenti quitus entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat,

- nommé en remplacement, la société VESLIN HOLDINGS INC., dont le siège social se trouve : Goodman's Bay Corporate Centre, West Bay Street, Nassau, Bahamas, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration étant Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal dudit acte ont été déposés au Greffe de Commerce du Tribunal de Port-Gentil le 25 octobre 2023 sous le numéro 029/2013-2024.

Pour extrait et mention.

### **PERENCO OIL & GAS GABON**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**au capital 10 046 500 000 Fcfa**  
**Quartier la Sablière, près de la Résidence Hôtelière**  
**du phare**  
**BP 23 770 Libreville**  
**RG/LBV 2011 B 11 466 (Siège social) - RG/POG 2011**  
**B 0865 (Etab. secondaire)**  
**NIF : 774 715A**

Suivant acte sous seing privé on date à Libreville du 13 juin 2023, enregistré à Libreville le 13 octobre 2023, volume 50 bis, Folio 210, Numéro 1701, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a notamment :

- pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE de ses fonctions d'Administrateur de la société et lui a consenti quitus entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat,

- nommé en remplacement, la société VESLIN HOLDINGS INC., dont le siège social se trouve : Goodman's Bay Corporate Centre, West Bay Street, Nassau, Bahamas, pour le temps restant courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration étant Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE ;

- pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur François PERRODO de ses fonctions d'Administrateur de la société et lui a consenti quitus entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat,

- nommé en remplacement, la Société YARK LTD, dont le siège social se trouve : Gooddman's Bay Corporate Centre, West Bay Street, Nassau, Bahamas, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration étant Monsieur Tobias DAROCZI.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal dudit acte ont été déposés au Greffe de Commerce du Tribunal de Libreville le 24 octobre 2023 sous le numéro 024/23-24 et au Greffe de Commerce du Tribunal de Port-Gentil, le 25 octobre 2023 sous le numéro 027/2023-2024.

Pour extrait et mention.

### **PERENCO OROVINYARE SA** **POSA**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**au capital de 500 000 000 de fcfa**  
**Siège social : Zone OPRAG**  
**BP 780, Port-Gentil-Gabon**  
**RCCM : RG/POG 2015 B 1810**  
**NIF :741 119 F**

Suivant acte sous seing privé en date à Libreville du 30 juin 2023, enregistré à Libreville le 22 septembre 2023, volume 50 bis, Folio 181, Numéro 1459, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a notamment :

- pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE de ses fonctions d'Administrateur de la société et lui a consenti quitus entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat,

- nommé en remplacement, la Société VESLIN HOLDINGS INC., dont le siège social se trouve : Goodman's Bay Corporate Centre, West Bay Street, Nassau, Bahamas, pour le temps restant il courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration étant Monsieur Benoit DE LA FOUCHARDIERE.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal dudit acte ont été déposés au Greffe de Commerce du Tribunal de Port-Gentil le 25 octobre 2023 sous le numéro 028/2023-2024.

Pour extrait et mention.

**F.E.A.G.-CONSEIL**  
**JURIDIQUE ET FISCAL**  
**B.P 3977 Libreville**  
**Tél. : 011 74 62 36- Fax : 011 72 50 86**

### **CODALEC**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 62 350 000 F CFA**  
**Siège social : LIBREVILLE B.P. 412**

**R.C.C.M. : LIBREVILLE 2002 B 02020**  
**N.I.F. :781 753 C**

Suivant délibérations en date à Libreville du 30 mai 2023, enregistrées en la même ville le 06 octobre 2023, volume 50 bis, folio 195, numéro 1575, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés a notamment décidé ;

- de confirmer, en tant que de besoin, le mandat de Gérant de Monsieur Hussein THAM pour une durée indéterminée ;

- de renouveler le mandat du co-Gérant, Monsieur Mohamed Fady THAM, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de trois (3) années, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal des délibérations susmentionnées ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Libreville le 12/10/2023, sous le numéro 011 /22-23.

**LEADS TAX AND LEGAL**

**Cabinet de conseils juridiques**

**BP : 8109- Libreville, Tel : 066-24-15-04**

**DEREN ASSOCIATES SAS,**

**SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE**

**Capital Social : DEUX MILLIONS (2.000.000)**

**Francs CFA**

**Siège social : LIBREVILLE, Quartier CENTRE -**

**VILLE, Immeuble Centr'affaires,**

**Avenue Augustin BOUMAH**

**BP : 18259**

Suivant la délibération de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Libreville du 02 août 2023, enregistrée à Libreville-Gabon le 06 septembre 2023, volume 47, folio 232, numéro 1978, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées, régie par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la réglementation nationale en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes :

-Dénomination : **DEREN ASSOCIATES SAS**

-Objet social :

- La comptabilité ;
- Les formations et coaching des professionnels et des particuliers dans le domaine comptable ;
- L'assistance juridique et fiscale ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;

-Siège social : LIBREVILLE, Quartier Centre-Ville, Immeuble Centr'affaires, Avenue Augustin BOUMAH ;

-Durée : 99 années ;

-Capital social : Deux millions (2 000 000) FCFA ;

-Gérant : Monsieur Xuefeng YAN a été nommé pour une durée de deux (2) ans.

**GABONAISE DE REPRESENTATION**

**« GAREP »**

**Société par Action Simplifiée Unipersonnelle**

**Au capital social de 1 310 000 000 de FCFA**

**Siège social : Libreville, Zone Industrielle d'Oloumi**

**BP : 4057**

**RCCM : Libreville n°2002 B 01530 – Statistique**

**n°791180 E**

**Avis de modification**

Suivant délibérations prises le 17 avril 2023, dont le procès-verbal a été enregistré à Libreville le 03 mai 2023, volume 49, Folio 07, numéro 52, l'associé unique a décidé de porter le capital social de la somme dix millions de FCFA (10 000 000 XAF) à la somme de un milliard trois cent dix millions de FCFA (1.310.000.000 XAF) divisé en 131 000 actions de dix mille FCFA (10 000 XAF) chacune.

La déclaration notariée de souscription et de versement correspondante a été établie le 10 octobre 2023 par Maître Bluenn OKELI GOURIOU OGOULA, notaire à Libreville.

Dépôt au Registre du Commerce : Toutes pièces ont été déposées le 06 novembre 2023, sous le numéro CDA 026/23-24.

**Je désire m'abonner au Journal Officiel pendant:**Six (6) mois  Un (1) an  — Particulier  Entreprise  Administration 

Nom : ..... Prénoms : .....

Raison Sociale : .....

Ville : ..... Pays : ..... Boite postale : ..... Tél. : .....

E-mail : .....

**Mode de Règlement :**

- Chèque

- Espèces

- Mandat express

- Virement

Date :

Signature :

DESTINATIONS	1 an (en FCFA)	6 mois (en FCFA)
Libreville.....	26.000	13.000
Intérieur Gabon.....	28.000	14.000
Afrique équatoriale, Nigeria, Zaïre.....	30.000	15.000
Autres pays d'Afrique noire francophone.....	31.000	15.000
Autre pays d'Afrique.....	32.000	16.000
France.....	32.000	16.000
Europe.....	36.000	18.000
Amérique, Moyen-Orient.....	40.000	20.000
Asie, Océanie.....	42.000	21.000

**BULLETIN A DECOUPER ET A RENVOYER A LA DIRECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES**  
**405, AVENUE COLONEL PARANT**  
**BP 563 LIBREVILLE / TEL (+241) 72 01 04**

